

---

**Arrêté ministériel portant agrément de l'asbl Arpège-Prélude, en tant que partenaire apportant de l'aide aux justiciables**

**A.M. 13-12-2017**

**M.B. 20-02-2018**

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, l'asbl Arpège-Prélude, quai de la Boverie 2 à 4020 Liège est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'asbl Arpège-Prélude est agréée pour exercer la mission suivante :

- accompagnement à la mise en oeuvre et au suivi des décisions judiciaires pour les arrondissements judiciaires de Bruxelles - Brabant wallon - Hainaut - Namur - Liège - Luxembourg.

L'agrément prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de six ans.